

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 24 octobre 2016

Le lundi vingt-quatre octobre deux mille seize, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absent ayant donné procuration :

M. Éric HELARD

Absents :

Mme Sandra BOËLLE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Laurence THOUIN, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Valérie KHOURY, Mme Hélène ZWANG, M. David ALPHAND.

Ordre du jour :

- **162016142** Désignation du secrétaire de la séance du 24 octobre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162016143** Adoption du compte rendu de la séance du 12 septembre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162016144** Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement en formation de CICA du 10 octobre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2016 DEVE 150** Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2016 DVD 106** Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2016 DFPE 171** Subventions (2.306.024 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) (ex ONCP) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur.

- **2016 DPA 74** Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) – Signature de l'avenant n°2.

Mme Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2016 DJS 275** Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2016 DAE 31** Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – attribution de délégations de service public.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **162016145** Adoption du Budget Primitif 2017.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2016 DILT 30** Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2016 DAC 700** Subventions (4.000 euros) à l'association Les amis du théâtre du Ranelagh (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **2016 DDCT 144** Subventions fonds du Maire (6.000 euros) à 2 associations du 16^e arrondissement.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **2016 DAE 395** IUT Paris Descartes (16^e) – Subvention (165.000 euros) et convention corrélative pour les travaux d'accessibilité du restaurant.

Mme Béatrice LECOUTURIER rapporteur.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2016 DASES 338-G** Subventions (793.032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations.

M. Jacques LEGENDRE rapporteur.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162016142** Désignation du secrétaire de la séance du 24 octobre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162016143** Adoption du compte rendu de la séance du 12 septembre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 12 septembre 2016.

- **162016144** Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement en formation de CICA du 10 octobre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu du Conseil d'arrondissement en formation de CICA du 10 octobre 2016.

- Vœu relatif au centre d'hébergement du Bois de Boulogne

M. GOASGUEN présente le vœu relatif au centre d'hébergement du Bois de Boulogne, sur lequel la Mairie du 16^e arrondissement travaille beaucoup.

M. GOASGUEN indique que comme d'habitude, un personnage qu'il ne considère même plus comme politique, mais dérangé, l'a invectivé. M. GOASGUEN ne répond pas à de tels personnages.

M. GOASGUEN rappelle que l'incendie qui a fait l'objet d'une polémique s'est déclaré à 5 heures du matin. L'unique agent de sécurité du centre d'hébergement s'est levé et a éteint tout seul cet incendie qui s'est étendu sur 15 m² et qui a à peine léché le volet. Il s'est ensuite couché sans prévenir les pompiers ou la police. Le chef de chantier est arrivé à 9 heures du matin. Il s'est aperçu qu'un incendie avait eu lieu, a réveillé l'agent de sécurité pour lui demander ce qu'il s'était passé, puis a appelé la police. La Mairie du 16^e n'a été informée qu'en fin de matinée. S'en est immédiatement suivi un déferlement médiatique dans lequel le 16^e arrondissement a été accusé. On a raconté qu'une attaque à la grenade ou au fusil à pompe avait eu lieu.

En réalité, les choses sont beaucoup plus compliquées. M. GOASGUEN s'est rendu sur place et a très vite considéré que cette histoire était montée de toutes pièces. Une enquête est en cours.

M. GOASGUEN condamne l'acte commis par les coupables ou plutôt le coupable, au vu de la surface restreinte incendiée.

M. GOASGUEN précise que le centre d'hébergement est peu protégé, car il ne dispose même pas de caméras de surveillance et une seule personne est chargée de la sécurité. La directrice de l'association elle-même a dit qu'elle n'excluait pas qu'il s'agisse d'une maladresse.

Depuis l'incendie, M. GOASGUEN demande en vain des informations sur ce qui s'est passé à la Préfecture de Police et au Procureur. Le responsable n'a toujours pas été retrouvé. M. GOASGUEN persistera dans sa quête de vérité. Il pense que les conclusions de l'enquête n'iront pas dans le sens des accusations portées.

Selon M. GOASGUEN, le véritable problème est que ce centre d'hébergement n'est pas surveillé. M. GOASGUEN a téléphoné au directeur du Cabinet de Mme Anne HIDALGO pour faire part de son

inquiétude, car un centre d'hébergement dans le Bois de Boulogne doit être surveillé. Des moyens supplémentaires de surveillance doivent être accordés :

- Des caméras de surveillance (une caméra de chaque côté de l'enceinte devrait être suffisante pour voir tout ce qui se passe) ;
- Une augmentation du nombre d'agents de sécurité, car le centre accueillera 200 personnes et il est prévu un seul agent de sécurité. L'association Aurore, qui a des difficultés car elle dispose d'un budget limité, est d'accord pour recruter un deuxième agent de sécurité, ce qui est nettement insuffisant ;
- Une présence accrue de la police. M. GOASGUEN a appelé le Préfet de Police pour savoir si la police avait l'intention d'assurer des rondes, au moins au début, pour montrer que le bâtiment était bien surveillé. Aucune réponse ne lui a encore été donnée.

Au cours de l'entretien de la Mairie du 16^e arrondissement avec la Ville de Paris, le 24 octobre 2016 au matin, il a été dit que 150 personnes arriveraient dans le centre entre le 2 et le 4 novembre 2016, soit plus tôt que prévu. Les 50 dernières devraient intégrer le centre d'hébergement à la fin du mois de novembre. C'est un nombre considérable. Des assurances formelles doivent donc être données, aussi bien en matière de sécurité que sur l'identité des personnes qui doivent intégrer le centre d'hébergement. Or ce n'est pas le cas à ce jour.

M. GOASGUEN a rencontré de nombreuses associations qui aideront les migrants pour que les choses se passent au mieux. Mais probablement qu'un certain nombre de personnes ne seront pas des migrants, mais des Roms avec une cohabitation difficile (qui ont déjà largement hypothéqué les centres d'hébergement du 15^e arrondissement). Savoir quelles personnes seront acceptées devrait permettre d'éviter des incidents graves d'après M. GOASGUEN.

Concernant la sélection des personnes accueillies dans ce centre d'hébergement, M. GOASGUEN a mis en avant l'illégalité du procédé, qui sera certainement reconnue par le Tribunal Administratif, mais malheureusement trop tard.

M. GOASGUEN souligne que la Mairie du 16^e arrondissement souhaite activement être associée afin d'éviter tout incident. Toutes les associations, notamment les paroisses, ont été contactées pour collaborer sur cette question. Des informations doivent être données pour que tout se déroule au mieux.

Enfin des renseignements doivent être apportés sur les activités du centre d'hébergement. Des questions importantes se posent. Par exemple, quel travail d'insertion sera mis en place pour les demandeurs d'asile ou pour les personnes en réinsertion ? À ce jour, l'origine de ces personnes et leur langue maternelle ne sont pas connues de la Mairie du 16^e arrondissement. Elle ne peut donc pas leur apporter d'aide.

M. GOASGUEN considère que le site lui-même est un risque, le Bois de Boulogne étant un endroit difficile à protéger, que ce soit de nuit ou de jour. Tous les abus possibles et imaginables peuvent y être commis. L'inquiétude des riverains, qui est réelle et qui se manifeste parfois de manière hostile, doit être prise en considération. Des réponses doivent être apportées à cette inquiétude ; des moyens supplémentaires doivent être apportés pour garantir la tranquillité publique prônée.

M. GOASGUEN souligne que ce vœu n'est pas vindicatif mais informatif.

M. GOASGUEN a été interviewé à la télévision, le matin du Conseil d'arrondissement, sur la question de Calais. La plupart des CAO regroupent 50 personnes. Bien gérer 200 personnes est une tâche très difficile. Certes, ce nombre est inférieur aux 600 personnes accueillies dans le 18^e arrondissement, mais ces dernières n'ont pas vocation à y rester. Le Préfet de Police et le Ministre de l'Intérieur expliquent que ces personnes étant des demandeurs d'asile, elles seront redirigées vers des CAO au bout de 5 ou 6 jours. M. GOASGUEN doute de la véracité de ce chiffre, mais pense que ces demandeurs d'asile ne resteront pas très longtemps dans le centre d'hébergement du 18^e arrondissement, contrairement aux personnes accueillies dans celui du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN souhaite que les choses soient claires : le but est de tout faire pour que les choses se passent au mieux, c'est-à-dire en évitant des incidents, en étant informés et avec des efforts sécuritaires de la part de la Ville de Paris.

M. LAURET partage la volonté de M. GOASGUEN que tout se passe au mieux dans le 16^e arrondissement ainsi que dans les relations avec la Ville de Paris et l'Adjoint au Maire de Paris chargé du Logement. M. LAURET remarque que la manière dont M. GOASGUEN traite ce dernier publiquement, dans cette assemblée, même s'il n'est pas présent, n'est pas de nature à créer des relations courtoises entre eux et peut raviver les tensions.

M. GOASGUEN précise que la personne en cause n'a pas été nommée. Si M. LAURET estime que le portrait dressé par M. GOASGUEN correspond à quelqu'un, ce n'est pas le problème de M. GOASGUEN, qui est suffisamment juriste et astucieux pour ne pas être accusé de diffamation. M. GOASGUEN concède qu'il ne parle pas de Mme HIDALGO, car il aurait employé le féminin.

M. GOASGUEN se fait souvent injurier, mais il n'est pas un pyromane. Une telle accusation, tenue devant toutes les chaînes de télévision, est anormale, d'autant plus que l'on sait qui a mis le feu. M. GOASGUEN garde néanmoins son calme et ne répond pas à son détracteur.

M. LAURET condamne cette manière de procéder, même si M. GOASGUEN est assez astucieux pour ne pas être poursuivi pour diffamation. Selon lui, il ne devrait pas y avoir de telles provocations entre élus responsables.

M. GOASGUEN n'a pas demandé à M. LAURET d'être solidaire du Maire d'arrondissement face aux accusations de pyromanie. Mais logiquement, un élu du 16^e arrondissement devrait savoir que son Maire n'a jamais été pris avec un brandon enflammé pour brûler une partie du Bois de Boulogne.

Selon M. GOASGUEN, il serait intéressant de voir la réaction de M. LAURET si un jour il était accusé de pyromanie. M. GOASGUEN n'est pas sûr qu'il garderait son calme.

M. GOASGUEN demande aux élus de l'opposition de ne pas se désolidariser de lui au seul prétexte d'être d'un autre bord politique, car les propos tenus sont véritablement choquants.

M. LAURET considère que la façon dont M. GOASGUEN aborde ce sujet n'est pas de nature à permettre un bon déroulement des choses, car il attise les sentiments de haine et de peur dans l'arrondissement. D'ailleurs, les considérants du vœu exacerbent ces sentiments.

M. GOASGUEN refuse que M. LAURET dise de telles choses, car elles sont infamantes. La discussion que M. GOASGUEN a eue avec le Premier Ministre a conduit ce dernier à reconnaître que M. GOASGUEN était le modérateur.

Accuser M. GOASGUEN de susciter la haine alors que le système ne fonctionne vraisemblablement pas, n'est pas acceptable.

M. GOASGUEN pense que M. LAURET devrait cesser de tenir ce discours ou alors qu'il devrait téléphoner à M. VALLS pour lui expliquer qu'il se trompe.

M. LAURET explique que la situation est tendue depuis plus d'un an.

M. GOASGUEN demande ce qui permet à M. LAURET d'accuser quelqu'un du 16^e arrondissement d'avoir allumé le feu, alors que l'enquête révèle que le responsable est certainement quelqu'un de l'intérieur. M. GOASGUEN n'accuse pas l'association Aurore ni qui que ce soit d'être à l'origine de l'incendie.

M. GOASGUEN estime que la discrimination à l'égard du 16^e arrondissement doit cesser, car des incendies se sont déclarés dans d'autres régions. Le 16^e arrondissement s'est comporté dignement. M. LAURET étant membre du 16^e arrondissement, M. GOASGUEN pense qu'il ne devrait pas accuser l'arrondissement de défauts qui devraient être imputés à d'autres.

M. LAURET répète que cet acte violent n'est pas le seul qui a pu être relevé au cours de l'année écoulée. Le cirque Romanès a également été vandalisé.

Bien évidemment, il est impossible de savoir qui se livre à de tels actes et M. LAURET n'a jamais accusé M. GOASGUEN ou un membre du 16^e arrondissement d'être l'auteur de ces violences.

M. GOASGUEN demande à M. LAURET s'il se désolidarise de ce qui a été dit par son camarade la semaine précédente.

M. LAURET estime que la parole d'un responsable public doit être apaisante sur ce type d'affaire. Or, selon lui, celle de M. GOASGUEN ne l'a pas été. M. LAURET a publiquement condamné les propos de M. GOASGUEN qui sont des propos dangereux et de nature à exacerber la violence. M. LAURET est solidaire du fait que M. GOASGUEN ne doit pas avoir une attitude politicienne visant à créer de la peur et de la haine là où il n'y en a pas.

M. GOASGUEN lui rétorque qu'il ne crée pas de haine. La question est de savoir si M. LAURET est solidaire des propos tenus par son camarade la semaine précédente. M. VALLS a reconnu que M. GOASGUEN ne prônait que l'apaisement. Selon M. GOASGUEN, M. LAURET a le droit d'être solidaire des incantations de son camarade, mais il doit clairement le dire.

M. GOASGUEN répète que le 16^e arrondissement n'y est pour rien dans cette affaire. Personne n'est capable de faire cela dans le 16^e arrondissement. M. GOASGUEN n'est pas un fauteur de guerre ou un pyromane. Il cherche l'apaisement, mais il n'admet pas d'être accusé sans preuve et il n'accepte pas que soient également accusés les élus et les riverains du 16^e arrondissement.

M. LAURET explique que l'association Aurore et d'autres associations gèrent des centres de sans-abri à Paris. Ces centres sont rares dans le 16^e arrondissement, mais la prise en charge de sans-abri dans des centres d'hébergement n'est pas pour autant une nouveauté dans Paris. Au moins 200 sans-abri, que tout le monde peut croiser sur les trottoirs des rues du 16^e arrondissement, y vivent. Ils ne sont pas des fous dangereux, mais certains présentent des problèmes psychiatriques qui nécessitent une surveillance. L'association Aurore pourra indiquer à la Mairie du 16^e arrondissement la manière précise dont elle travaille et comment elle accompagne ces personnes qui sont orientées par le 115, d'après ce que M. LAURET a compris.

M. LAURET précise que les élus d'opposition du 16^e arrondissement sont favorables à un système de surveillance (ex. : vidéoprotection dans le centre ou à proximité) pour garantir une sécurité similaire à celle rencontrée dans de nombreux espaces publics (bâtiments des collectivités, gymnases, hôpitaux, commissariats, etc.).

M. GOASGUEN souligne qu'il faut aussi garantir la sécurité à l'intérieur du centre.

M. LAURET est d'accord avec le dernier propos de M. GOASGUEN, mais pas avec les considérants du vœu.

Au sujet du manque de concertation dénoncé dans le vœu, M. LAURET rappelle que le Conseil d'arrondissement est une instance de concertation. Il demande si le sujet du centre d'hébergement doit être abordé en amont des Conseils, dans les bureaux du Maire d'arrondissement.

Le considérant qui précise que « le site choisi par la Mairie de Paris pour cet hébergement de 200 personnes, non seulement n'est pas autorisé au regard de la réglementation encadrant le "site classé du Bois de Boulogne" » n'est pas recevable, car les jugements qui ont eu lieu jusqu'à présent autorisent sa construction. Les autorités ont délivré un permis de construire temporaire. Un jugement doit être rendu sur la possibilité de construire un centre d'hébergement sur la bande des Allées des Fortifications.

Concernant la nécessité d'avoir plus d'agents de sécurité dans le centre d'hébergement, M. LAURET observe qu'à ce stade, ce lieu est en chantier et n'accueille pas beaucoup de public. À l'avenir, le

centre sera entouré de grillage. M. LAURET considère que c'est à l'association Aurore et aux autorités de police de décider de la solution optimale pour assurer la sécurité du centre.

M. LAURET salue et partage la position actuelle de M. GOASGUEN qui vise à apaiser les tensions et à faire en sorte que tout se déroule au mieux. Il pense qu'il ne faut pas employer de termes ambigus pouvant contribuer à faire croître l'inquiétude, dans une optique politicienne et électoraliste.

M. LEGENDRE, qui est un élu de terrain, organise tous les mois, depuis six ans, une maraude avec l'association Aurore. Il estime que M. LAURET connaît mal le sujet car personne ne sait, y compris au sein de l'association Aurore, si les personnes qui seront dans ce centre seront des sans-abri. De plus, ce n'est pas le 115 qui réglera les demandes d'hébergement mais le SIAO, ce qui n'est pas du tout la même chose.

M. LEGENDRE a été meurtri par les propos visant M. GOASGUEN, car il connaît tout le travail effectué par ce dernier en matière de solidarité. Si c'est M. LEGENDRE qui avait été attaqué, il aurait certainement déposé plainte, car le terme employé est infamant, choquant et inacceptable.

M. GOASGUEN remercie M. LEGENDRE pour son soutien.

M. HERVOUET DES FORGES revient sur le fond de ce vœu qu'il estime être très équilibré. La demande de mise en œuvre de moyens de sécurité est non seulement légitime, mais raisonnable. M. HERVOUET DES FORGES rappelle qu'une des deux piscines du 16^e arrondissement, qui accueille 84 classes primaires toutes les semaines, se situe à 50 mètres de ce centre d'hébergement. Le stade Suchet, utilisé par 64 associations civiles et scolaires, se trouve quant à lui à 200 mètres du centre d'hébergement. Il est donc raisonnable de demander l'installation de la vidéosurveillance et de disposer de plus de personnel de sécurité.

M. WEILL pense, comme M. GOASGUEN, que tout le monde doit être réuni pour que tout se passe bien. Selon lui, c'est malheureux de faire des attaques personnelles. D'après lui, dire que la Mairie de Paris en veut au 16^e arrondissement fait partie d'un jeu politique qui est inutile sur ce type de dossier.

M. WEILL a assisté à la première réunion avec les associations qui a lieu à la Mairie d'arrondissement, et a eu le sentiment que la réunion avait envenimé les choses en affolant les responsables d'association. De plus, l'opposition de la Mairie du 16^e arrondissement n'y avait pas été conviée. M. WEILL demande donc que les élus d'opposition soient prévenus si une nouvelle réunion avec les associations était organisée, car tous les élus travaillent pour que les choses se passent au mieux. Le but de telles réunions est d'apaiser les associations et non pas de les affoler en montant les personnes les unes contre les autres et en pointant du doigt tous les dangers et les problèmes possibles. Si des problèmes existent, le rôle des élus est d'essayer de les régler, en coopérant avec les différentes associations, en particulier l'association Aurore, pour que tout se passe au mieux.

M. GOASGUEN souhaite conclure ce débat qui est très clair.

M. GOASGUEN répète que la Mairie du 16^e arrondissement n'a jamais reçu d'information relative au centre d'hébergement. Elle a appris l'existence de ce dernier par l'intermédiaire de la presse. M. GOASGUEN a tout d'abord cru à une plaisanterie de M. Claude BARTOLONE lors de la campagne régionale.

Il explique que la réunion qui a été programmée dans la Mairie du 16^e arrondissement était destinée aux riverains et non aux associations. M. GOASGUEN va rencontrer de nouveau les associations caritatives, notamment celles du 16^e arrondissement. Tout sera fait pour que les choses se passent bien, dans l'intérêt général. L'intérêt général signifie d'abord que le 16^e arrondissement ne doit pas être de nouveau fustigé, car le Maire du 16^e arrondissement ayant été élu par une large majorité d'électeurs, attaquer le Maire du 16^e arrondissement revient à attaquer une grande partie des habitants de l'arrondissement.

GOASGUEN affirme ensuite que le 16^e arrondissement n'a de leçon à recevoir de personne en matière caritative, quoi qu'en pense Mme Dominique VERSINI, qui prend uniquement en compte le caritatif public alors que le caritatif privé aura certainement un rôle déterminant pour faire en sorte que tout se passe bien – ce qui est autant dans l'intérêt des riverains que dans celui des personnes hébergées.

Au vu de ce qu'il se passe dans le Bois de Boulogne, certaines personnes vont tenter d'exploiter la situation. Sans vouloir affoler la population, il faut savoir que la police fait part de certains risques. L'association doit tenir compte du fait que la situation géographique de ce centre d'hébergement est délicate. Si le centre d'hébergement était situé ailleurs ou si seulement 50 personnes étaient hébergées, comme c'est le cas dans le 15^e arrondissement, la sécurisation des lieux serait plus simple.

Sans la communication d'un certain nombre de renseignements à la Mairie du 16^e arrondissement et une sécurité accrue, la situation sera inévitablement compliquée. La Mairie du 16^e arrondissement doit contrôler l'exercice de l'association, car si un événement similaire à celui de la semaine précédente se produit, le 16^e arrondissement sera à nouveau accusé, avant que l'enquête ne tranche sur ce qu'il s'est réellement passé.

Le Maire d'arrondissement se fait invectiver, mais ne réagit pas et n'attaque personne.

M. GOASGUEN est las de cette lutte des classes qui date des années trente. Elle colle à la peau du 16^e arrondissement, comme si les deux cents familles existaient toujours. Mais avec la politique fiscale de M. François HOLLANDE, les deux cents familles sont depuis longtemps parties aux Pays-Bas ou au Luxembourg et même peut-être en Belgique.

Sans vouloir polémiquer, M. GOASGUEN est persuadé que la sécurité est importante, tout comme la dignité. Ce vœu est déposé suivant ces principes, sans animosité. M. GOASGUEN ne réagit pas encore aux provocations, mais il s'expliquera au moment de la campagne législative.

M. LAURET rappelle que l'opposition de la Mairie du 16^e arrondissement est contre la formulation du vœu, mais est favorable à l'installation de la vidéosurveillance, dans le centre d'hébergement, par l'association Aurore.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

➤ **2016 DEVE 150** Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.
Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que le 16^e arrondissement a un pigeonnier qui ne fonctionne pas très bien. D'autres pigeonniers doivent être dans le même cas.

Des pigeonniers existent depuis plusieurs années et une étude pour faire un point sur ces équipements est utile. C'est pourquoi Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DEVE 150 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ **2016 DVD 106** Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France.
Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI dit que le service des stations-service a requis l'agrément de la Ville de Paris pour le transfert des contrats cités dans la délibération. Ils sont transférés à la filiale Total Marketing France. La délibération concerne le 16^e arrondissement uniquement pour l'avenant n° 1, relatif à l'occupation de la station-service située dans le parc de stationnement de la porte de Saint-Cloud. Cette délibération ne change rien pour le 16^e arrondissement.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DVD 106 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 171** Subventions (2.306.024 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) (ex ONCP) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur.

Mme SEBBAH informe les élus que par des délibérations de juillet et octobre 2013, le Conseil d'arrondissement a approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec la Fondation Léopold Bellan relatives au fonctionnement de ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil totale de ces établissements est de 347 places.

Pour l'année 2016, il est proposé de signer des avenants n° 2 et n° 3 à ces conventions, qui fixent :

- L'engagement de la Fondation à atteindre, pour 2016, des taux d'occupation et des taux de fréquentation ;
- Les subventions municipales.

La subvention globale est de 2.306.024 euros.

Deux crèches sont concernées dans le 16^e arrondissement :

- La crèche Le Point du Jour ;
- La crèche François Millet.

Le projet de délibération 2016 DFPE 171 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DPA 74** Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) – Signature de l'avenant n°2.

Mme Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR constate que dans le cadre du Plan Climat Énergie, la Ville de Paris s'est engagée à réduire les consommations d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre de près de 30 % entre 2004 et 2020.

100 premières écoles sur l'ensemble de la Ville de Paris, dont 2 dans le 16^e arrondissement – le groupe scolaire du Parc des Princes et celui de Passy Chernoviz –, ont déjà été traitées. Il semble, après maintes difficultés, notamment rencontrées dans l'établissement du Parc des Princes, que la consommation d'énergie a tout de même considérablement baissé. L'aménagement de 200 nouvelles écoles est prévu avant la fin de cette mandature.

Le contrat de performance énergétique pour les écoles a été confié à la société Nov-écoles pour une durée de 20 ans. Il apparaît à ce jour qu'un avenant doit apporter des modifications pratiques pour la mise en œuvre des travaux :

- Pour couvrir les dépenses relatives aux fournitures électriques et éléments du bâti transférés aux sociétés locales d'architecture ;
- Pour que la Ville de Paris puisse verser à la société qui fait des travaux un bonus représentant 40 % du surplus d'énergie calculé à l'euro près, dans une limite de 1.300.000 euros ;
- Pour recevoir, durant la saison de chauffe, des rapports hebdomadaires et non plus trimestriels.

Le présent avenant vise, d'une certaine manière, à alléger le contenu du rapport trimestriel au profit de données plus spécifiques et plus utiles à la Ville de Paris.

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Mme BRASSEUR signale que beaucoup d'élèves ont eu très froid pendant les travaux menés dans le groupe scolaire du Parc des Princes au cours de l'année. Mme BRASSEUR espère donc que cette société sera attentive au chauffage dans les établissements scolaires.

Le projet de délibération 2016 DPA 74 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DJS 275** Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES indique que ce dispositif a été créé en 2003. Il a pour objectif d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes.

Depuis 2012, le dispositif a une dimension sociale importante, puisque les subventions allouées sont doublées si le jeune bénéficie de l'allocation pour adulte handicapé, de la CMU, du RSA, d'une bourse, d'un contrat unique d'insertion, d'un contrat d'insertion dans la vie sociale ou de toute autre pièce justificative accompagnée d'un courrier motivé.

Le dispositif a été élargi aux mineurs âgés d'au moins 16 ans.

Une enveloppe est donnée pour chaque arrondissement, dont le montant dépend de l'évolution démographique.

150.000 euros sont accordés par la Ville de Paris et pour financer le dispositif, il est également fait appel aux chèques-vacances de l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

M. HERVOUET DES FORGES signale que ce dispositif a pour principal défaut d'être à la fois très complexe et superficiel. Selon lui, il ne saurait constituer une politique sérieuse envers la jeunesse.

En ce qui concerne le 16^e arrondissement, le budget annuel est de 7.700 euros. En 2015, 2.100 euros ont été attribués pour 11 dossiers. En 2016, 5 dossiers ont été acceptés pour la session d'été.

Comme tous les ans, ce dispositif est complexe et ne rencontre malheureusement pas le succès escompté parmi les jeunes du 16^e arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES propose néanmoins d'émettre un avis favorable.

M. LAURET constate que ce dispositif est mal connu et mériterait peut-être une petite information locale pour attribuer la totalité des 7.700 euros alloués au 16^e arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES lui répond que le dispositif est connu depuis des années, car le réseau de la jeunesse, notamment la Maison des associations, le présente depuis des années. De plus, il existe un site Internet sur le sujet et le CJA le connaît aussi. Selon M. HERVOUET DES FORGES, c'est parce que le dispositif est peu attractif et compliqué qu'il ne rencontre qu'un succès mitigé.

Le projet de délibération 2016 DJS 275 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAE 31** Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – attribution de délégations de service public.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que la Ville de Paris compte 10 marchés alimentaires, dont 9 sont gérés dans le cadre de délégations de service public.

La présente délibération porte sur 8 marchés couverts ainsi que sur le marché découvert Aligre.

À ce jour, 155 commerçants disposent d'un stand sur ces 8 marchés couverts.

Depuis 2004, ces marchés sont gérés dans le cadre de délégations de service public. Ces délégations arrivent à échéance le 31 décembre 2016, après 6 ans de fonctionnement.

Lors du Conseil de Paris de novembre 2015 ont été approuvés le principe du renouvellement de ces délégations de service public, la durée des futures conventions et les principales missions et innovations qui seraient confiées aux futurs délégataires.

Au regard de ces éléments, il est proposé de confier, pour une durée de 6 ans, la gestion de 8 marchés couverts alimentaires et d'un marché découvert, selon les clauses et conditions des projets de convention joints :

- à la société Banimmo pour le lot 1 ;
- à la société groupe Bensidoun pour le lot 2, qui contient le marché couvert de Passy dans le 16^e arrondissement ;
- à la société EGS pour le lot 3 ;
- à la société groupe Bensidoun pour le lot 4.

M. LAURET demande si le groupe Bensidoun est l'actuel délégataire du marché de Passy et le cas échéant, si tout fonctionne correctement.

M. REDLER répond que le groupe Bensidoun est l'actuel délégataire du marché de Passy et que malgré quelques dysfonctionnements mineurs, tout fonctionne correctement dans l'ensemble.

Le projet de délibération 2016 DAE 31 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **162016145** Adoption du Budget Primitif 2017.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU dit que cette délibération invite à se prononcer sur le montant des dotations de l'état spécial du 16^e arrondissement que le Conseil de Paris envisage d'attribuer en 2017.

Le montant des trois dotations qui composent l'état spécial (dotation d'animation locale, dotation de gestion locale et dotation d'investissement) s'élève au total à 5.832.289 euros, soit une augmentation globale de 0,75 % par rapport à 2016.

La dotation d'investissement, destinée à financer les dépenses en matière de voirie et des équipements de proximité gérés par le Conseil d'arrondissement, ainsi que les dépenses d'investissement des Conseils de quartier, n'a pas été augmentée depuis 2005. Elle reste fixée à 395.745 euros.

Le montant de la dotation d'animation locale est fixé à 589.758 euros, soit une augmentation de 11.207 euros (+1,94 %) par rapport à 2016. La dotation d'animation locale concerne les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits nécessaires au fonctionnement des Conseils de quartier et ceux destinés aux travaux d'urgence et d'entretien des équipements de proximité.

La dotation de gestion locale, dont les crédits sont destinés au fonctionnement courant des équipements de proximité, se chiffre, en incluant les fluides, à 4.846.786 euros, soit une augmentation de 32.154 euros (+0,67 %) par rapport à 2016.

Les fluides évoluent à la baisse (-4,37 %).

Hors fluides, les évolutions concernent :

- Les crédits de la Maison des associations, qui diminuent de 5.710 euros, surtout sur la ligne « formation aux associations » ;
- Le budget consacré aux salles de sport, qui est en baisse de 5.700 euros ;
- Le nouveau contrat de prestations de services du centre d'animation, qui augmente de 6,64 %, soit 52.263 euros ;
- Les crédits de fonctionnement des crèches, qui sont en hausse de 34.024 euros, pour tenir compte des charges de copropriété des deux établissements d'accueil de la petite enfance situés rue Faustin-Hélie et à la gare d'Auteuil qui ont ouvert ;
- Le budget des espaces verts, qui augmente de 19.195 euros en raison d'un transfert des autres fonctions sur la ligne « entretien de terrain » et de la mise en eau de la fontaine du square Tolstoï pour un montant de 2.500 euros.

M. GABORIAU déplore, comme chaque année, que le montant de ce budget soit calculé selon une équation qui défavorise le 16^e arrondissement, puisqu'il est pondéré selon des considérations sociales

alors qu'il permet des dépenses liées au fonctionnement des crèches et des écoles (les dépenses d'électricité et d'eau) qui ne dépendent pas du tissu social.

Malgré cette remarque, M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN relève que le 16^e arrondissement a un Budget Primitif qui représente 0,1 % du Budget de la Ville de Paris, alors qu'il contribue à hauteur de 20 % du montant des impôts de la Ville de Paris. M. GOASGUEN souligne donc la générosité du 16^e arrondissement.

Le Budget Primitif 2017 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DILT 30** Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU précise qu'après 5 ans de convention et une prolongation d'un an, il est proposé, après avoir lancé un appel d'offres, de signer avec la société sortante Photomaton une convention d'occupation domaniale. La redevance est de 500 euros par trimestre, par appareil, et 10 % du chiffre d'affaires trimestriel doit être reversé à la Mairie.

La convention concerne l'ensemble des Mairies d'arrondissement souhaitant bénéficier de ce dispositif ainsi que la Direction de l'Urbanisme.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DILT 30 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 700** Subventions (4.000 euros) à l'association Les amis du théâtre du Ranelagh (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, Mme BOULAY-ESPERONNIER propose de bien vouloir approuver une subvention de 4.000 euros pour l'association Les amis du théâtre du Ranelagh, qui vise à faire connaître et soutenir le théâtre du Ranelagh. Mme BOULAY-ESPERONNIER estime que ce petit théâtre privé a besoin de l'attention régulière de la Mairie du 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2016 DAC 700 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 144** Subventions fonds du Maire (6.000 euros) à 2 associations du 16^e arrondissement.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que deux subventions doivent être attribuées, dont une de 1.000 euros à l'association Nation Initiative, qui a pour mission de valoriser la francophonie au Liban, à travers la création et le développement d'un jumelage entre les écoles publiques françaises et libanaises.

Mme BADAT-KARAM, à l'origine de cette subvention, souhaite ajouter quelques précisions sur ce dossier.

Mme BADAT-KARAM explique que la langue française est en recul par rapport à l'anglais dans les écoles libanaises. Il est donc apparu important de subventionner cette association qui fait des jumelages entre les écoles françaises du 16^e arrondissement et celles d'Achrafieh au Liban.

M. GOASGUEN dit que la deuxième subvention concerne l'association WIZO France, qui organisera prochainement une manifestation très intéressante qui consiste en la mise en place d'un réseau international entre jeunes femmes palestiniennes et israéliennes, pour essayer de trouver un accord de paix.

Le projet de délibération 2016 DDCT 144 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAE 395** IUT Paris Descartes (16^e) – Subvention (165.000 euros) et convention corrélative pour les travaux d'accessibilité du restaurant.

Mme Béatrice LECOUTURIER rapporteur.

Mme LECOUTURIER partage sa joie de présenter cette délibération.

L'IUT Paris Descartes, situé avenue de Versailles, est le seul IUT implanté à Paris avec Paris Diderot. Cet IUT se distingue par l'excellence des parcours qu'il dispense aux 1.800 étudiants accompagnés par 150 professeurs. Mme LECOUTURIER souligne l'implication du directeur, M. Guillaume BORDRY.

Des travaux d'accessibilité au restaurant de l'IUT pour les élèves à mobilité réduite doivent être faits. Mme LECOUTURIER juge l'état de l'accessibilité des établissements scolaires primaires, secondaires et supérieurs catastrophique à Paris. Ce sujet est trop souvent délaissé par les pouvoirs publics. Ce qui s'est passé au lycée Molière en est une triste illustration. Sur les 471 lycées d'Île-de-France, seuls 10 sont accessibles pour les élèves à mobilité réduite.

Mme LECOUTURIER invite à émettre un avis favorable pour cette subvention de 165.000 euros accordée par la Ville de Paris, qui participe au projet d'accessibilité du restaurant de l'IUT Paris Descartes, l'Université ayant déjà financé l'opération à hauteur de 345.000 euros.

Le projet de délibération 2016 DAE 395 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2016 DASES 338-G** Subventions (793.032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations.

M. Jacques LEGENDRE rapporteur.

M. LEGENDRE explique que cette subvention concerne un cofinancement Département-État. Le Département contribue à hauteur de 21,40 % et l'État à hauteur de 78,60 %. Ce cofinancement, d'un montant total de 793.032 euros, est destiné à 6 associations :

- Aurore ;
- Charonne ;
- Emmaüs solidarité ;
- Les Enfants du Canal ;
- Aux Captifs la Libération ;
- Hors la Rue.

Ce projet de délibération vise à autoriser la Présidente du Conseil de Paris à signer avec les associations Aurore, Aux Captifs la Libération, Charonne, Emmaüs solidarité, Les Enfants du Canal, les conventions annuelles relatives aux maraudes. Avec l'association Hors la Rue, un avenant à la convention 2016 doit être signé.

M. WEILL salue la mise en eau des fontaines de la porte de Saint-Cloud, rendue possible grâce au budget participatif. C'est une très bonne nouvelle pour les habitants du 16^e arrondissement. Le PS s'est beaucoup investi pour que ce projet soit réalisé.

M. GOASGUEN reconnaît que ce projet est formidable. Pourtant, proposé chaque année par la Mairie du 16^e il avait été refusé systématiquement par la Mairie de Paris de Monsieur DELANOË et de Madame HIDALGO

Mme BALDINI salue le choix, opéré dans le cadre du budget participatif, de rouvrir le Théâtre des marionnettes du Ranelagh, car cet endroit avait été délaissé pendant de longues années et pourra de nouveau accueillir les enfants du quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h.